

## ODR de Floreffe

### *Lexique à l'usage des membres de la CLDR*

Mars 2013

Ce lexique reprend les principaux acronymes que vous rencontrerez dans le cadre de l'Opération de Développement Rural.

**AMO** : Service d'aide en milieu ouvert.

*Les AMO ont pour activité l'aide préventive au bénéficiaire des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Le service intervient de manière non contraignante et à la demande du jeune ou de ses proches.*

**CCATM** : Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité

**CLDR** : Commission locale de développement rural

**CPAS** : Centre public d'action sociale

**DGO3** : La direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service Public de Wallonie

**DR** : Développement rural.

**EFT** : Entreprise de formation par le travail

**FRW** : Fondation rurale de Wallonie.

*La FRW est l'organisme qui accompagne l'Opération de Développement Rural de Floreffe.*

**GT** : Groupe de travail

**ODR** : Opération de développement rural

*Les ODR sont régies par un Décret wallon de 1991.*

**OT** : Office du tourisme

**PCS** : Plan de Cohésion Sociale

*Le Plan de Cohésion Sociale d'une Commune développe des actions selon 4 axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes et le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.*

**PCA** : Plan communal d'aménagement.

*Il permet de planifier avec précision les affectations futures d'une zone ou d'un quartier.*

**PCDN** : Plan communal de développement de la nature

**PCDR** : Programme communal de développement rural

**PCM** : Plan communal de mobilité

**RCU** : Règlement communal d'urbanisme

**ROI** : Règlement d'Ordre Intérieur.

**SSC** : Schéma de structure communal.

*L'objet du schéma de structure communal est de définir une politique d'aménagement du territoire.*

**ZAE** : Zone d'activité économique